

# ... Cycle de Vie légal des documents ...

Le document ci-joint vous récapitule les durées légales de conservation de vos documents ainsi que les textes de loi s'y référant. Il vous aidera à définir l'organisation et le cycle de vie de vos documents :

Type de documents	Durée légale demandée	Référence
Statuts de la société	<b>30 ans</b> (à compter de la radiation de la société du registre du Commerce et des Sociétés)	Article 2262 du Code Civil (à défaut de texte spécifique)
Pièces constitutives et modificatives de la société		
Comptes d'inscription des titres		
Registre des mouvements des titres		
Registre des procès-verbaux, des délibérations des Conseils d'Administration et des Assemblées		
Contrats d'acquisition et de cession de biens immobiliers et fonciers		
Rapports du gérant et du Conseil d'Administration aux Assemblées		
Registre de présence des Conseils d'Administration et des Assemblées	<b>3 ans</b> (à compter de la date du Conseil ou de l'Assemblée)	Art. L. 235-9 du Code du Commerce
Rapports des commissaires aux comptes	<b>3 ans</b> (à compter de l'Assemblée les approuvant)	
Comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) soumis à l'approbation des Assemblées générales	<b>10 ans</b> (à compter de la date de clôture de l'exercice comptable)	Art. L. 123-22 du Code du Commerce
Livres de commerce : livre journal, livre d'inventaire, journal centralisateur	<b>10 ans</b> (à compter de la date de clôture du livre ou du registre)	
Annexes aux livres de commerce : grand livre, livre de caisse, journal d'effets à recevoir, journal d'effets à payer, journal d'achats, journal de ventes, journal de banque		
Documents justifiant le paiement des impôts et taxes : - Documents relatifs à l'impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur le chiffre d'affaires, taxes annexes - Justificatifs du versement de la taxe sur les salaires - Documents justifiant le paiement de la taxe sur les salaires, paiement de la CSG, CRDS, Contribution sociale de Solidarité - Documents relatifs à la taxe d'apprentissage, la formation professionnelle continue, effort construction 1% logement, taxe handicapés - Justificatifs de paiement de la taxe foncière, taxe d'habitation - Documents relatifs au droit d'enregistrement, droit de timbre	<b>6 ans.</b>	Art. L. 169 et Art. L. 176 du Livre des Procédures Fiscales
Factures Clients, Factures Fournisseurs, Bulletins de commande	<b>10 ans</b> (à compter de la date d'émission)	Art. L. 123-22 du Code du Commerce
Extraits de comptes bancaires	<b>10 ans</b> (à compter de leur établissement)	Art. 2 de la Loi n°77-4 du 03/01/1977
Carnets à souches de chèques		
Titres de paiement		

## ... Cycle de Vie légal des documents ...

Type de documents	Durée légale demandée	Référence
Correspondances commerciales : lettres envoyées, correspondances reçues	10 ans.	Art. L. 110-4 du Code du Commerce
Bail commercial	10 ans (à compter de leur établissement).	
Contrats conclus entre commerçants et entre commerçants et non commerçants	10 ans (à compter du terme du contrat).	
Registre du personnel	5 ans (à compter de la date à laquelle le salarié a quitté l'établissement)	Art. R. 620-3 du Code du Travail
Contrats de travail, lettre de confirmation d'embauche, lettre de démission, lettre de sanctions disciplinaires, lettre de licenciement	30 ans (à compter de leur établissement)	Art. 2262 du Code Civil
Livre de paie / Bulletin de paie	5 ans (à compter de leur établissement)	Art. L. 243-12 du Code de la Sécurité Sociale
Pièces comptables relatives aux traitements et salaires : - Documents concernant les salaires, primes ou indemnités - Doubles des bordereaux de paiement des cotisations sociales		
Déclarations annuelles des données sociales	6 ans (à compter de la dernière inscription)	Art. L. 102B du Livre des Procédures Fiscales
Dossiers accidents du travail	Illimité (à compter de leur établissement)	
Registre des délégués du personnel	3 ans (à compter de la date de clôture du registre)	Art. L. 424-5 et Art. L. 482-1 du Code du Travail

Les données citées n'engagent pas la responsabilité de TRUSTMISSION. CE tableau a été constitué à l'aide de différentes informations fournies par l'état et ses différents serveurs WEB dont [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Contactez notre service commercial pour de plus amples informations.

Contactez notre service commercial pour connaître les autres produits de TRUSTMISSION.